

Une rentrée de crise !

La rentrée 2011 marque un tournant sans pareil dans notre académie, l'une des plus dynamiques pour son évolution des effectifs en collège et lycée (6^{ème} au rang national) avec 2 300 élèves de plus cette année ! Et pourtant, la suppression des moyens d'enseignement cumulée depuis des années place la Bretagne parmi les académies les moins bien dotées au regard de la moyenne nationale... On aurait pu attendre mieux pour l'Académie « de toutes les réussites » qui paie une facture démesurée : en 4 ans l'Académie de Rennes a gagné dans le second degré 5 400 élèves et perdu 360 emplois d'enseignants, l'équivalent de 6 lycées de 750 élèves. Depuis des mois, le SNES-FSU dénonce les conditions de la rentrée 2011 car avec 40 emplois supprimés (137 en totalité avec le premier degré et l'administration) les effectifs en classe seront lourds, très lourds...

Effectifs de rentrée : les compteurs explosent !

En juillet, des centaines de familles découvraient que leur enfant n'avait toujours aucune place dans un lycée public. Le rectorat, s'accrochant à ses prévisions initiales largement sous évaluées, a attendu des jours et des jours avant d'attribuer des classes supplémentaires aux lycées les plus en difficulté (Freyssinet St Briec, lycée de Lanester, Lesage Vannes, Descartes Rennes...). Toutes les familles n'ont pas été en mesure de gérer cette incertitude et ont pris une inscription de sécurité... dans le réseau privé !

Les classes créées par le rectorat seront-elles totalement financées par le rectorat ? Nous appelons tous les collègues à être particulièrement vigilants sur la question des moyens dédiés à ces divisions « de dernière minute » (redéploiement des moyens à l'interne ? augmentation des heures supplémentaires ?).

Dans plusieurs autres lycées, les inspections académiques ont aussi procédé à des affectations au delà des capacités d'accueil, relevant de fait le seuil des classes à 36 ou 37 élèves ! Ces décisions autoritaires sont scandaleuses : les conditions de réussite, l'approche personnalisée (tant vantée dans la réforme du lycée...), la vie quotidienne dans les établissements sont mises en péril pour ces jeunes.

36 élèves en seconde, c'est non ! C'est dès la rentrée qu'il faudra montrer nos exigences et refuser des classes surchargées ! Faites des AG, adressez-vous aux parents, au cabinet du Recteur, convoquez la presse... Le SNES Académique soutiendra toutes les actions et a déjà interpellé à plusieurs reprises le rectorat, tout en communiquant avec la presse : il faut des moyens supplémentaires pour ouvrir de toute urgence des classes de seconde, pour assurer le maximum de dédoublements et de groupes. Les collectivités territoriales doivent aussi s'engager dans la construction de nouveaux collèges et lycées. La FSU-Bretagne le redira à l'occasion d'une audience avec le président du Conseil Régional le 6 septembre.

Des procédures d'affectation dépassées ? La diversité des options et des formations mise en cause !

La question de la diversité des formations, des options, des enseignements exploratoires, des contenus, des langues vivantes... sera sans conteste un cheval de bataille pour les services académiques cette année. Des familles demandent un lycée qui n'est pas celui de rattachement avec des souhaits individuels d'orientation spécifiques (enseignements technologiques, artistiques, langues vivantes, latin...). Face à ces demandes tout à fait légitimes, convaincu que cette diversité « coûte cher » et qu'elle asphyxie les procédures informatisées d'affectation, le rectorat, quant à lui, souhaite impérativement s'en tenir à des gestions de flux d'élèves ! On entendra donc parler à coup sûr d'options peu fréquentées, de langues vivantes peu choisies, de formation moribonde... pour réorganiser et resserrer l'offre de formations et faire des économies ! C'est la logique de la réforme de la classe de 1^{ère}, plus encore dans les séries technologiques STI où on passe de 14 à 4 spécialités aux contenus moins technologiques et plus généraux permettant de regrouper plus d'élèves par classe... Les attaques récentes contre les CIO (fermetures, fusions,...) et les missions des COPsy auprès des élèves dans la construction d'un projet individuel d'orientation ne sont d'ailleurs pas innocentes. **Le SNES défendra sans relâche des voies de formation les plus diversifiées possibles pour permettre à chaque élève, particulièrement à ceux issus des classes populaires, de réussir sa scolarité et d'atteindre la meilleure qualification.**



Inscrivez-vous aux stages (ouverts à tous) et conseils syndicaux

auprès du SNES Académique

- ✓ Mardi 20/09, conseil syndical non-titulaires à Rennes (à la FSU rue Papu)
- ✓ Jeudi 22/09, conseil syndical Histoire-géo à Rennes
- ✓ Lundi 26/09, stage COP à Quimper
- ✓ Mercredi 05/10, stage breton et langues régionales à Braspart (29)
- ✓ Jeudi 06/10, stage CPE à Quimper

Consultez le site du SNES

régulièrement mis à jour

www.rennes.snes.edu

Actualités et communiqués de presse, comptes-rendus de CAPA, informations sur les mutations et votre carrière, espace réservé aux adhérents, fiches syndicales, coordonnées des sections départementales, programme des stages de l'observatoire, liens utiles, circulaires rectorales,...

Cahier de texte électronique

La tenue du cahier de texte numérique (CTN) devient obligatoire à la rentrée (circulaire 2010-136 du 06/09/10). Mais cette évolution ne doit pas conduire à révolutionner nos pratiques habituelles ni alourdir notre charge de travail. **Nous appelons les collègues à demeurer vigilants sur la nature et la communication des informations y figurant.** Aussi, nous recommandons aux établissements de proposer aux CA d'adopter une charte fixant les conditions d'accès et d'utilisation au CTN (modèles disponibles sur le site du SNES <http://www.snes.edu/Cahier-de-texte-numerique-ENT.html>).

Rappelons que la circulaire n'impose pas que le CTN soit accessible par internet et que le problème des droits d'auteur pour les documents numériques reste entier. **C'est pourquoi le SNES recommande de ne faire figurer dans le CTN que le minimum : sommaire du cours, n° et pages des exercices et références des documents.**

Première chaire

et réforme en classe de 1ère

Aucun changement dans les textes : en cas de problème contactez-nous.

SNES Académique

24 rue Marc Sangnier

35200 RENNES

Tél : 02.99.84.37.00

Fax : 02.99.36.93.64

Mail : s3ren@snes.edu

Collèges en roue libre

L'épreuve Histoire des Arts pour le DNB a conduit à d'innombrables modalités décidées par les établissements, le plus souvent par les collègues eux-mêmes sommés d'inventer « quelque chose ». Cette épreuve doit être supprimée. Cette « responsabilisation » des équipes, pensée et organisée pour contraindre l'implication du plus grand nombre, accompagne aussi la mise en place du Livret Personnel de Compétences. L'objectif du LPC n'est pas tant l'aide individualisée des élèves en difficulté que le tri des orientations au cours du collège. Or ces dernières années et particulièrement dans l'Académie de Rennes, on constate que le choix des séries (général, technologique, professionnel) au lycée est plus marqué par l'origine sociale des élèves. **Nous revendiquons autre chose pour le collège, en premier lieu des moyens pour faire des groupes, une mesure incontestable pour répondre aux inégalités scolaires qui se creusent. Refusons les innombrables réunions et les injonctions à renseigner avant la classe de troisième le LPC (aucun texte ne permet de l'imposer). Nous conseillons d'ailleurs de valider pour tous le livret.** Note de vie scolaire, épreuve HIDA, validations du livret... des paramètres qui se déclinent selon chaque établissement, pour s'adapter tant bien que mal aux différences territoriales, culturelles et sociales. Les deux collèges CLAIR de l'Académie (Le Coutaller Lorient et Surcouf St Malo) sont d'ailleurs incités à expérimenter l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologie) dont « l'innovation » repose sur un seul prof pour ces 3 disciplines !

Il faut recruter...

De 1 600 TZR dans l'Académie en 2007, il n'en reste plus que 1 100 à cette rentrée (disciplines d'enseignement général) ! Une grande majorité se retrouve en poste à l'année (et sur 2 établissements), les autres devront assurer sans relâche les suppléances qui se présenteront. Pour faire respecter les droits de ces collègues, le SNES rencontre le recteur en intersyndicale le 1^{er} septembre (compte-rendu sur le site). Avec des postes toujours vacants à quelques semaines de la rentrée, le rectorat a recruté des centaines de collègues non-titulaires (14 en SES, 20 en SVT et Education Musicale, 24 CPE, 30 en Technologie collège, Lettres Modernes et Arts Plastiques, 43 en Anglais, 60 en Mathématiques, 250 dans les disciplines professionnelles et technologiques...), alors que dans le même temps tous les postes mis aux concours n'étaient pas pourvus par les jurys nationaux ! Les « retraités d'octobre » risquent aussi d'être sollicités, notamment pour les remplacements des stagiaires pour le mois de septembre (**une affectation hors commune ne peut se faire que sur la base du volontariat**). La situation du remplacement sera donc encore très tendue cette année !

... Former les stagiaires

273 stagiaires font leur rentrée, à mi-temps devant élèves jusqu'au 17/09, en formation à temps complet du 19 septembre au 1^{er} octobre et à temps complet devant les élèves du 3 octobre et jusqu'à la fin de l'année avec des périodes de formation sur 10 jeudis dans l'année. Si les actions de l'an dernier ont permis de réorienter le peu de formation sur la didactique et la gestion de la classe, **continuons à revendiquer un retour immédiat à un service allégé : le refus d'être le « compagnon-conseiller pédagogique » demeure une réponse très contrariante pour l'administration.** Cela n'empêche en rien l'accueil du jeune collègue et la prise en main collective par les équipes.

Et augmenter les salaires !

Avec le plan de rigueur du 24/08, le gouvernement feint de tourner le dos à sa politique budgétaire en revenant (bien modestement) sur les niches fiscales, sur le « travailler plus » et en taxant provisoirement les hauts revenus. Prudent dans ses annonces, le gouvernement à quelques mois de la Présidentielle serait-il inquiet des mouvements sociaux qui ont marqué l'automne 2010 ? Il n'en reste pas moins que les réformes des retraites et de la protection sociale conjuguées à la baisse du pouvoir d'achat touchent de plein fouet depuis des mois l'ensemble de la population. La Fonction Publique reste fortement impactée (15 milliards d'économie avec la RGPP contre 200 millions d'euros par la contribution exceptionnelle des hauts revenus) et devrait subir un nouveau tour de vis dans quelques semaines avec la préparation du budget 2012. **L'État employeur doit montrer l'exemple ! Investir dans les services publics pour sauvegarder notre démocratie sociale, créer de l'emploi et renoncer au « un sur 2 », agir sur les salaires... sont des choix défendus par la FSU.** Faisons entendre au gouvernement un message clair ! **Le 27 septembre, participons nombreux à la grève dans l'Éducation Nationale à l'appel de la FSU, de la CGT, du SGEN CFDT, et de l'UNSA. En octobre, votons SNES et FSU !**

Du 13 au 20 octobre : Aux Urnes Fonctionnaires !

Titulaires, stagiaires, non-titulaires, tous les personnels sont appelés à élire leurs représentants qui siégeront pour 4 ans dans les commissions paritaires aux rectorat et ministère. Le gouvernement impose un vote électronique assez complexe se déroulant en plusieurs étapes ! A nous tous de démontrer que la participation (toujours forte dans l'Éducation Nationale...) ne faiblira pas et que les personnels sont plus que jamais attachés à leur démocratie professionnelle et à leurs élus défendant les droits de chacun et dénonçant tout arbitraire administratif. Trois étapes pour voter : récupérer avant le 28/09 auprès du chef d'établissement un identifiant personnel, le saisir sur le portail internet dédié pour récupérer un mot de passe, voter sur ce site pour les listes FSU (SNES, SNEP, SNESUP, SNUEP) du 13 au 20 octobre.

Pas encore au SNES ?

Le SNES ne touche aucune subvention et ne se finance que par les adhésions. Autant dire que sans adhérent, la force syndicale du SNES-FSU n'est rien ! Avec votre adhésion (déductible à 66% de vos impôts), vous soutenez toutes les actions militantes et les luttes (tracts et publications, organisations des manifestations et rassemblements), vous êtes informé(e) et vous pouvez participer aux débats qui animent nos professions. Le SNES dans ses stages, conseils syndicaux, congrès,... laisse la parole aux adhérents qui par ailleurs élisent les responsables syndicaux.

Agir pour son métier et défendre le service public, c'est aussi se syndiquer au SNES syndicat de la FSU, première fédération de la fonction publique. (Bulletin d'adhésion auprès des militants du SNES de votre établissement, ou sur www.rennes.snes.edu)

Cette publication a été réalisée par le nouveau secrétariat académique du SNES-FSU, élu à Rennes le 26 mai 2011
Gwénael LE PAIH
(Secrétaire Général)
Thérèse JAMET-MADEC,
Matthieu MAHEO,
Christelle CARNET,
Jean-Marc CLERY,
Brigitte BRUN, Vincent PLE, Frédérique LALYS
(Secrétaires Académiques)
Didier QUIDU (Trésorier)
Claudine RENAULT,
Joël MARITEAU, Fabrice RABAT, Soizick BOSCHER, Pierre Yves MORE
(membres associés)

Tous en grève le 27 septembre !